

DÉCISIONS

DÉCISION 2012/205/PESC DU CONSEIL

du 23 avril 2012

modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

(3) Il convient dès lors de modifier en conséquence la liste qui figure à l'annexe II de la décision 2010/413/PESC,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

vu la décision 2010/413/PESC du 26 juillet 2010 concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran ⁽¹⁾, et notamment son article 23, paragraphe 2,

Article premier

La personne et les entités énumérées à l'annexe de la présente décision sont retirées de la liste qui figure à l'annexe II de la décision 2010/413/PESC.

considérant ce qui suit:

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

(1) Le 26 juillet 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/413/PESC.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2012.

(2) Le Conseil estime qu'il n'existe plus de motif pour maintenir une personne et deux entités sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe II de la décision 2010/413/PESC.

Par le Conseil

La présidente

C. ASHTON

⁽¹⁾ JO L 195 du 27.7.2010, p. 39.

ANNEXE

Personne et entités visées à l'article 1^{er}

A. Sedghi

Walship SA

Morison Menon Chartered Accountant
